



ANNEXES

4



66 Annexe statistique
69 Les activités grand public

74 Répartition des principaux établissements de crédit intervenant dans les départements et les collectivités d'outre-mer

76 Chronologie des principaux événements de l'année 2011
83 Liste des publications de l'IEDOM (année 2011)

ANNEXE STATISTIQUE

Évolution des principaux indicateurs monétaires et financiers dans les DOM et les collectivités d'outre-mer

Indicateurs monétaires

en millions d'euros

	2007	2008	2009	2010	2011*	Variations 2011/2010
Encours total de crédits*	31 891	34 587	35 192	36 645	37 854	3,3 %
Guadeloupe	6 757	7 215	7 297	7 823	8 263	5,6 %
Guyane	1 857	2 084	2 211	2 321	2 464	6,2 %
Martinique	6 955	7 524	7 563	8 101	8 234	1,6 %
La Réunion	15 654	16 925	17 221	17 488	17 953	2,7 %
Mayotte	525	700	754	762	788	3,4 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	143	138	147	151	152	0,3 %
Actifs financiers globaux	23 320	23 853	24 663	25 566	26 307	2,9 %
Guadeloupe	5 810	6 047	6 323	6 628	6 792	2,5 %
Guyane	1 136	1 191	1 260	1 379	1 440	4,5 %
Martinique	5 670	5 827	6 021	6 214	6 391	2,8 %
La Réunion	10 193	10 252	10 490	10 752	11 075	3,0 %
Mayotte	307	328	357	385	406	5,6 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	204	208	210	209	202	-3,2 %
Encours de crédit sain des entreprises	14 393	15 718	15 325	15 443	15 967	3,4 %
Guadeloupe	3 109	3 351	3 310	3 366	3 634	8,0 %
Guyane	938	1 083	1 125	1 130	1 215	7,5 %
Martinique	2 953	3 242	3 178	3 280	3 258	-0,7 %
La Réunion	7 130	7 731	7 410	7 364	7 563	2,7 %
Mayotte	227	279	269	267	261	-2,5 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	35	32	34	35	36	3,9 %
Encours de crédit sain des ménages	11 454	12 258	12 602	13 213	13 706	3,7 %
Guadeloupe	2 267	2 444	2 508	2 713	2 890	6,5 %
Guyane	495	558	597	679	733	7,9 %
Martinique	2 593	2 780	2 812	2 952	3 041	3,0 %
La Réunion	5 854	6 191	6 385	6 552	6 714	2,5 %
Mayotte	178	215	225	237	246	3,6 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	67	70	76	79	83	4,2 %
Actifs financiers globaux des entreprises	5 464	5 272	5 405	5 465	5 731	4,9 %
Guadeloupe	1 268	1 218	1 278	1 334	1 399	4,9 %
Guyane	256	271	294	323	360	11,5 %
Martinique	1 288	1 265	1 272	1 268	1 359	7,1 %
La Réunion	2 547	2 410	2 447	2 396	2 468	3,0 %
Mayotte	85	87	89	122	126	3,5 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	21	20	26	22	20	-10,2 %
Actifs financiers globaux des ménages	16 318	16 920	17 613	18 484	18 958	2,6 %
Guadeloupe	4 210	4 437	4 678	4 942	5 050	2,2 %
Guyane	776	802	843	913	952	4,2 %
Martinique	4 125	4 285	4 447	4 614	4 674	1,3 %
La Réunion	6 914	7 079	7 297	7 657	7 907	3,3 %
Mayotte	140	166	193	205	217	6,0 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	152	152	155	154	157	2,2 %
Taux de créances douteuses brutes des établissements de crédit locaux						
Guadeloupe	8,75 %	7,92 %	7,86 %	8,27 %	7,03 %	-1,2 pt
Guyane	5,98 %	5,03 %	4,59 %	4,66 %	4,35 %	-0,3 pt
Martinique	6,81 %	6,22 %	7,08 %	6,81 %	6,63 %	-0,2 pt
La Réunion	3,68 %	4,02 %	5,21 %	5,84 %	5,80 %	-0,0 pt
Mayotte	3,50 %	3,48 %	4,53 %	4,98 %	6,15 %	+1,2 pt
Saint-Pierre-et-Miquelon	12,78 %	12,20 %	9,37 %	7,75 %	6,86 %	-0,9 pt

* Encours sain + créances douteuses nettes + provisions

Indicateurs d'équipement bancaire

	2007	2008	2009	2010	2011*	Variations 2011/2010
Nombre de guichets bancaires	597	615	620	624	637	2,1 %
Guadeloupe	146	148	147	148	151	2,0 %
Saint-Martin	12	12	12	13	14	7,7 %
Saint-Barthélemy	9	9	9	9	9	-
Guyane	37	40	42	41	40	-2,4 %
Martinique	148	147	150	151	151	-
La Réunion	214	225	231	232	241	3,9 %
Mayotte	26	27	24	25	25	-
Saint-Pierre-et-Miquelon	5	7	5	5	6	20,0 %
Nombre de DAB-GAB	1 207	1 236	1 291	1 405	1 475	5,0 %
Guadeloupe	262	277	286	353	365	3,4 %
Saint-Martin	22	22	25	28	29	3,6 %
Saint-Barthélemy	10	10	10	10	11	10,0 %
Guyane	83	87	90	97	109	12,4 %
Martinique	328	320	343	349	357	2,3 %
La Réunion	449	466	485	509	548	7,7 %
Mayotte	46	47	45	52	52	-
Saint-Pierre-et-Miquelon	7	7	7	7	4	-42,9 %
Nombre de cartes bancaires en circulation	1 903 757	2 022 893	2 054 065	2 149 307	2 198 011	2,3 %
Guadeloupe	517 270	543 411	556 116	587 476	608 349	3,6 %
Guyane	176 114	190 287	193 794	207 852	211 061	1,5 %
Martinique	514 343	537 971	564 375	582 625	593 845	1,9 %
La Réunion	644 074	699 792	687 677	712 694	722 808	1,4 %
Mayotte	47 272	46 749	46 648	53 240	56 418	6,0 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	4 684	4 683	5 455	5 420	5 530	2,0 %
Nombre de comptes bancaires	4 614 018	4 683 125	4 814 945	4 877 223	4 910 180	0,7 %
Guadeloupe	1 188 842	1 204 027	1 244 480	1 281 681	1 296 107	1,1 %
Guyane	274 845	275 446	280 935	294 001	302 115	2,8 %
Martinique	1 234 752	1 259 961	1 268 384	1 295 932	1 279 763	-1,2 %
La Réunion	1 811 128	1 831 082	1 904 922	1 880 478	1 902 964	1,2 %
Mayotte	84 532	92 472	96 709	106 200	111 039	4,6 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	19 919	20 137	19 515	18 931	18 192	-3,9 %

* Données 2011 provisoires

NB : les séries ayant été actualisées, certaines données ont été révisées par rapport aux publications antérieures.

Évolution des encours de risques recensés dans le SCR entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011

en millions d'euros

	2010	2011	Évolution en %
Guadeloupe (1)			
Crédits à court terme	537	550	2,4
Crédits à terme	3 670	3 995	8,9
Crédit-bail et opérations assimilées	229	230	0,4
Crédits titrisés	4	37	n.s
Engagements hors bilan	720	743	3,2
Total	5 160	5 555	7,7
Guyane			
Crédits à court terme	106	117	10,4
Crédits à terme	1 412	1 488	5,4
Crédit-bail et opérations assimilées	90	90	-
Crédits titrisés	7	26	271,4
Engagements hors bilan	232	224	-3,4
Total	1 846	1 945	5,4
Martinique			
Crédits à court terme	595	653	9,7
Crédits à terme	3 974	4 031	1,4
Crédit-bail et opérations assimilées	172	155	-9,9
Crédits titrisés	2	56	n.s
Engagements hors bilan	627	649	3,5
Total	5 370	5 544	3,2
Saint-Pierre-et-Miquelon			
Crédits à court terme	10	11	10
Crédits à terme	51	42	-17,6
Crédit-bail et opérations assimilées	0	0	-
Crédits titrisés	0	0	-
Engagements de hors bilan	9	7	-22,2
Total	61	60	-1,6
La Réunion			
Crédits à court terme	1 134	1 217	7,3
Crédits à terme	7 924	8 221	3,7
Crédit-bail et opérations assimilées	312	321	2,9
Crédits titrisés	10	75	n.s
Engagements hors bilan	1 695	1 803	6,4
Total	11 074	11 637	5,1
Mayotte			
Crédits à court terme	31	41	32,2
Crédits à terme	472	475	0,6
Crédit-bail et opérations assimilées	6	4	-33,3
Crédits titrisés	0	2	-
Engagements hors bilan	68	69	1,5
Total	576	591	2,6

(1) Y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

LES ACTIVITÉS GRAND PUBLIC

Synthèse des rapports annuels d'activité des commissions de surendettement (article L. 331-12 du Code de la consommation)

Conformément à l'article L. 331-12 du Code de la consommation, les commissions de surendettement doivent réaliser un rapport annuel d'activité qui fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Le rapport annuel précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement.

Aux termes de cet article, les rapports d'activité des commissions de surendettement doivent faire l'objet chaque année d'une synthèse. Le document ci-dessous constitue donc la synthèse des six rapports annuels des commissions de surendettement des départements et collectivités de la zone d'intervention de l'IEDOM.

Les commissions de surendettement ont pleinement mis en œuvre les nouveautés de la loi Lagarde dans un contexte marqué par une sensible augmentation des dépôts de dossiers de surendettement

Les différents acteurs du surendettement ont dû assimiler et appliquer les nouveautés de la procédure de surendettement, introduites par la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation (loi Lagarde).

Rappelons que la loi Lagarde poursuit comme objectif une plus grande protection des surendettés ainsi qu'une accélération et une plus grande efficacité des procédures de surendettement, s'attachant en particulier à une homogénéisation et à une transparence accrue du traitement du surendettement. Ces objectifs ont été mis en œuvre par les six commissions de surendettement de l'IEDOM.

Par ailleurs, l'élargissement du domaine de compétence des commissions via la déjudiciarisation quasi complète de la procédure de rétablissement personnel s'est traduit par un

formalisme plus lourd et une augmentation de la charge de travail. À titre d'illustration, l'entrée en vigueur de la loi Lagarde a nécessité l'envoi d'un nombre de lettres recommandées en hausse d'environ 30 % par rapport à l'année précédente (plus de 30 000 lettres recommandées expédiées en 2011).

Dans le même temps, les commissions ont dû faire face à une forte augmentation d'activité intervenue dans les premiers mois de l'entrée en vigueur de la loi Lagarde à compter du 1^{er} novembre 2010. Après une augmentation globale de 23 % au quatrième trimestre 2010, particulièrement sensible en Guyane et à la Guadeloupe (augmentation proche de 80 % au quatrième trimestre 2010), le nombre de dépôts de dossiers s'est maintenu à des niveaux élevés au premier trimestre 2011 en progressant globalement de 6 % (Martinique +31 %, stable à la Réunion et à la Guadeloupe et en légère baisse en Guyane -12 %). Les commissions de surendettement se sont adaptées à ce niveau d'activité en traitant un plus grand nombre de dossiers de surendettement au cours de l'année, ce qui a permis de contenir les délais de traitement ainsi que le stock de dossiers.

Les commissions de surendettement de l'IEDOM ont su, dans le respect de la législation, adapter leurs décisions aux particularismes de l'environnement des DCOM

Par rapport à la métropole, les commissions de l'IEDOM se caractérisent par un plus fort taux de dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables. Cet écart s'explique principalement par des dossiers de surendettement plus souvent incomplets qu'en métropole. En l'absence d'obtention des pièces et informations manquantes dans le délai d'un mois après une relance, la commission de surendettement procède à la clôture du dossier lors de la première réunion qui suit l'expiration du délai d'un mois, conformément à la circulaire interministérielle du 29 août 2011 relative à la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers.

En outre, le taux d'orientation en procédure de redressement personnel demeure plus faible qu'en métropole (15,1 % contre 24,4 %). Cet écart tient, en particulier, à la jeunesse de la population ultramarine (la reconnaissance d'une situation irrémédiablement compromise est plus difficile à prononcer pour des jeunes gens) et à une fraction plus importante qu'en métropole de personnes ayant bénéficié d'une accession sociale à la propriété dans le cadre d'un dispositif propre à l'Outre-mer (la

Comparaison des décisions des commissions de l'IEDOM et de la métropole en 2011

en % du total des dossiers traités

	IEDOM	Métropole
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables	23,9	14,4
Part des dossiers orientés en procédure de redressement personnel (PRP) avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de redressement personnel sans liquidation judiciaire	15,1	24,4
Part des plans conventionnels	35,5	31,0
Part des mesures imposées ou recommandées	18,6	23,9
Divers dont clôtures après orientation ou dossiers déclarés irrecevables par le juge	6,9	6,5
Part des redépôts ⁽¹⁾	18,6	35,7

(1) Part des redépôts = nombre de dépôts de dossiers de surendettement par une même personne après un premier dépôt / nombre total de dépôts de dossiers de surendettement en 2011.



Guyane. Forêt.

© AFD Philippe Percheron

propriété d'un logement de type très social rend délicate la phase de liquidation des actifs).

Par ailleurs, la part des plans conventionnels est plus élevée pour les commissions de l'IEDOM qu'en métropole, du fait de l'importance donnée par les commissions à la phase de négociation amiable. Il en résulte mécaniquement un taux de mesures imposées et recommandées plus faible.

Enfin, le taux de redépôt¹ des dossiers de surendettement demeure faible (autour de 18 % en 2011, soit un taux deux fois moins élevé qu'en métropole, 36 %), grâce aux actions en faveur d'un traitement pérenne des situations de surendettement qui portent leurs fruits.

Une coopération accrue avec les acteurs du surendettement et les organismes publics ou associatifs

Les commissions et leurs secrétariats se sont attachés à accroître leur coopération avec certains organismes publics (Caisse d'allocations familiales, Directions régionales des Finances publiques (DRFIP)...). Certains secrétariats participent à la Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX). Les commissions de surendettement et les CCAPEX coopèrent étroitement pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsion des ménages surendettés. Un secrétariat de commission a ainsi été convié à une réunion du Fonds de solidarité pour le logement.

Les secrétariats ont tous organisé des rencontres avec les acteurs du surendettement pour les informer et échanger sur les nouvelles dispositions de la loi Lagarde (principaux créanciers et bailleurs sociaux, travailleurs sociaux, associations de défense des consommateurs et des familles – caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière –, réunions de concertation avec les juges et/ou les membres des greffes).

Le secrétariat de La Réunion a été amené à participer à une « commission de déchéance du terme des crédits » ainsi qu'à une cellule de crise créée à l'initiative de la Préfecture visant à identifier en amont les personnels du BTP susceptibles d'être en difficulté financière.

Des secrétariats ont assuré des sessions d'information et d'éducation financière au profit spécifiquement d'élèves de

l'Éducation nationale, mais également du grand public (stands d'informations...).

Principales difficultés rencontrées quant à l'application des dispositions de la procédure de surendettement

Si, globalement, les acteurs du surendettement et les commissions de surendettement reconnaissent que la nouvelle procédure de surendettement constitue un progrès indéniable, il n'en demeure pas moins que celle-ci semble encore à certains égards pouvoir être améliorée et simplifiée.

Plusieurs commissions soulignent la difficulté que représente l'impossibilité, avant la recevabilité, d'interroger les créanciers sur les montants dus par le débiteur. Cette impossibilité est pénalisante en termes de délais de traitement et d'orientation car cela nécessite souvent d'effectuer une actualisation des dettes lorsque la recevabilité a été prononcée, ce qui conduit à modifier les projets de plan élaborés en amont.

La proportion de surendettés qui sont propriétaires de leur logement est trois fois plus élevée dans les DOM (25 %) qu'en métropole (8 %). Plusieurs commissions relèvent les difficultés de traitement de ces dossiers, notamment pour estimer les biens immobiliers en raison de l'absence de pouvoir d'enquête, du manque de fiabilité des montants indiqués par les débiteurs, du peu de spécialistes de l'évaluation immobilière et du caractère jugé fastidieux des démarches d'évaluation par un professionnel. Ce constat est encore plus marqué dans le cas des logements évolutifs sociaux (LES) qui n'existent pas en métropole. Un certain nombre de biens, notamment aux Antilles, sont détenus en indivision, ce qui empêche souvent leur vente.

Dans l'un des secrétariats, la vacance de poste d'un juge de l'exécution pendant plusieurs mois a affecté la mise en œuvre des procédures.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

/ Méconnaissance ou réticence de certains surendettés à l'égard de la procédure

Aux difficultés rencontrées traditionnellement, s'ajoutent de nouvelles difficultés liées à la mise en œuvre récente de la loi Lagarde.

Dans les géographies à caractère insulaire, la crainte de personnes en situation de surendettement de voir leurs problèmes financiers connus en déposant un dossier de surendettement peut expliquer, malgré les obligations de confidentialité, l'absence de dossier à Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi que le taux relativement faible de dépôts de dossiers par habitant en comparaison avec la métropole (de l'ordre de 1,3 dossier pour 1 000 habitants dans la zone d'intervention de l'IEDOM, au lieu de 3,7 pour 1 000 en métropole).

Plusieurs commissions mettent en évidence la difficulté des débiteurs à mettre en place ou à respecter leurs plans d'apurement, difficulté à laquelle une action de la sphère sociale pourrait aider à remédier. La formation et l'information des travailleurs sociaux, éventuellement dans le cadre de conventions de partenariat avec les organismes de travailleurs sociaux, vont être intensifiées. Les secrétariats des commissions vont également accroître leurs actions de communication et de pédagogie envers le grand public.

Certaines commissions de surendettement soulignent que les nouvelles règles issues de la loi Lagarde autorisant les débiteurs à arrêter le règlement des arriérés de charges à la recevabilité, peuvent inciter certains à suspendre également le paiement des charges courantes.

/ Difficultés spécifiques à certains débiteurs aux revenus modestes

La commission de La Réunion, qui représente 50 % des dossiers traités par l'IEDOM, fait état de débiteurs propriétaires d'un logement social qui sont dans l'incapacité financière de payer la taxe foncière, celle-ci constituant fréquemment la quasi-totalité de leur endettement. La commission de surendettement concernée préconise une meilleure prise en compte de cette charge incontournable lors du montage du dossier de financement, afin de réduire la fréquence de cette cause de surendettement.

Certains dossiers de surendettement ne comportent qu'un montant relativement modeste de dettes (inférieur à 3 000 €), constitués exclusivement d'impayés de charges courantes. Celles-ci pourraient, avec l'aide de travailleurs sociaux, être prises en charge par les divers fonds d'aide existants. L'insertion dans les dossiers de surendettement de la liste des travailleurs sociaux, et notamment celle des associations habilitées à saisir le Fonds solidarité logement, devrait aider à diminuer ce phénomène.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Les principales difficultés rencontrées auprès des créanciers résident dans le respect des nouvelles dispositions de la loi Lagarde (arrêt des remboursements des dettes nées antérieurement à la recevabilité, arrêt de la facturation des frais de rejet sur prélèvement) ainsi que la phase de négociation amiable avec les créanciers ou la mise en œuvre des plans de remboursement ou des mesures adoptées par la commission.

/ Difficultés pour respecter les nouvelles dispositions de la loi Lagarde

Si les effets de la recevabilité sont globalement bien appliqués, certains créanciers ne respectent pas encore totalement les règles qui y sont liées. Ainsi, le prélèvement des mensualités de crédit et des cessions sur rémunérations sont poursuivis dans certains dossiers, ce qui a pour conséquence l'aggravation de la situation des débiteurs par l'accumulation d'agios et nécessite la transmission au juge de demandes d'annulation de ces paiements illégaux par le secrétariat. Des commissions rencontrent encore des dossiers dans lesquels les procédures

1 Dépôts successifs de dossiers de surendettement par une même personne, quelle qu'ait été l'issue du premier dépôt.

Mayotte. Forêt hygrophile-Mlima Benara.



Activité des commissions de surendettement de l'IEDOM et de la métropole

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte	St-Pierre-et-Miquelon	IEDOM	Métropole
Dossiers déposés (en nombre)	368	203	552	1 241	13	0	2 377	232 493
Dont proportion de redépôts (en %)	25,61	18,4	16,93	19,36	31,00	0	18,57	35,72
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)	340	211	495	994	7	0	2 047	
Dossiers recevables (1)	288	207	446	865	5	0	1 811	202 900
Dossiers irrecevables (A)	52	4	57	129	2	0	244	13 096
Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)	291	206	446	875	5	0	1 823	
Vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ)	56	20	50	231	1	0	358	58 196
Vers une procédure amiable	235	186	396	644	4	0	1 465	
Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)	57	18	52	213	0	0	340	
Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	56	15	51	213	0	0	335	
Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	1	3	1	0	0	0	5	
Phase amiable (en nombre)	191	174	362	635	0	0	1 362	
Plans conventionnels conclus (C)	87	144	198	380	0	0	809	73 945
Constats de non-accord entérinés	104	30	164	255	0	0	553	
Demandes de mise en œuvre de la phase des mesures imposées et recommandées (MIR) (en nombre)	89	29	120	226	0	0	464	
Mesures imposées et recommandées élaborées par les Commissions (en nombre) (D)	77	32	106	209	0	0	424	57 371
Mesures imposées élaborées	39	12	85	109	0	0	245	
Mesures recommandées élaborées	38	20	21	100	0	0	179	
Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (E)	54	23	104	271	0	0	452	33 357
Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E)	333	221	517	1 202	9	0	2 282	
Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre)	2	1	12	4	1	0	20	
Recommandations homologuées par les juges (en nombre)	44	12	67	182	0	0	305	

Guyane. Tronc incisé de Simarouba, *Simarouba amara*. Arbre moyen à grand, typique des vieilles forêts secondaires mais parfois présent en forêt primaire.



d'exécution pour les véhicules sont poursuivies et où les dettes de découvert ne sont pas « isolées ».

Les commissions de surendettement concernées notent que ces difficultés peuvent résulter de la méconnaissance des obligations des créanciers, mais également de retard de communication entre les agences bancaires et les services contentieux aux fins de suspension des poursuites, ou encore d'applications informatiques inadaptées. Une intervention des secrétariats permet très souvent un arrêt des poursuites et un remboursement des prélèvements indus. Par ailleurs, des actions de formation et d'information en ce sens semblent porter progressivement leurs fruits en faveur d'une meilleure application de la loi Lagarde.

/ Difficultés lors de la phase de négociation amiable avec les créanciers et dans la mise en œuvre des plans ou des mesures

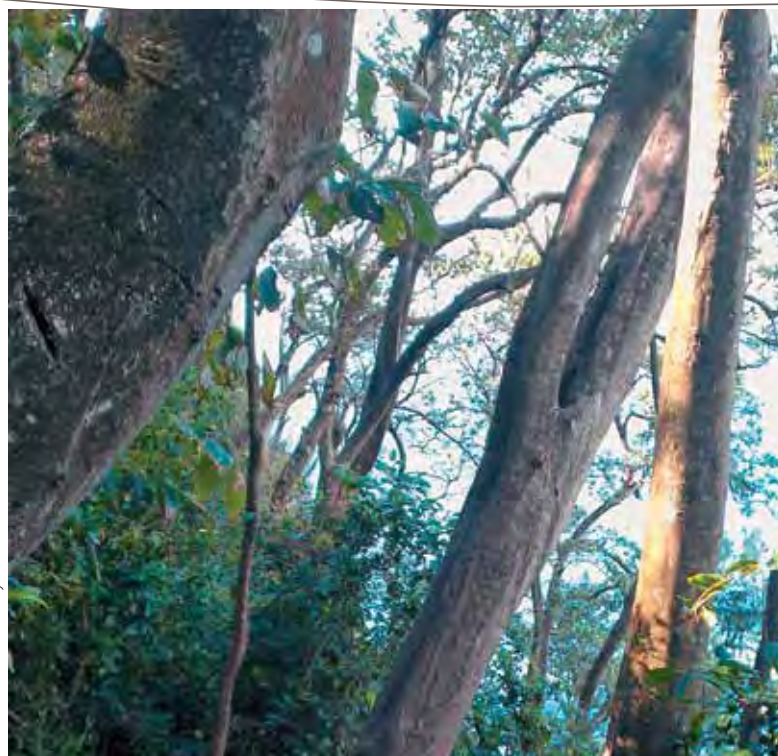
Plusieurs commissions font état de difficultés à identifier le bon créancier pour les dettes cédées (plusieurs cessions successives parfois pour une même dette) et en particulier les créanciers métropolitains, notamment quand la société de recouvrement – première interlocutrice – a été dessaisie du dossier. En outre, les réponses aux projets de plan conventionnels peuvent s'avérer difficiles à obtenir et les délais de traitement en sont souvent augmentés.

Une commission souligne également que des retards importants de la part de certains créanciers sont observés pour la mise en place d'un plan après son entrée en vigueur, générant un décalage dans l'exécution du plan, et notamment dans l'enchaînement des paliers.

Typologie de l'endettement des surendettés

Le poids de l'endettement financier dans l'endettement global ne fait pas apparaître de différences entre les départements et collectivités d'outre-mer (DCOM) et la métropole : il représente un peu plus de 80 % de l'endettement global (81,9 % dans les DCOM et 83 % en métropole), avec un encours moyen de dettes financières autour de 32 000 euros. Toutefois, alors qu'en moyenne, un dossier de surendettement présente 4,2 dettes financières dans les DCOM, ce chiffre est plus élevé en métropole (5,5 dettes financières par dossier en métropole) ; un peu plus de 9 dossiers sur 10 comprennent une dette financière en métropole (94,7 % contre 89,6 %).

La part des dettes de charges courantes¹ se situe aux alentours de 11,3 % de l'endettement global pour un montant moyen de 4 800 euros, soit une proportion légèrement supérieure à celle de la métropole (8,9 % de l'endettement global et un encours moyen de 4 300 euros). Ces dettes sont présentes dans environ 4 dossiers sur 5 dans les DOM (82 %) comme en métropole (76 %). Le nombre moyen de dettes est moins important dans les DOM : il ressort à 3,1 dettes contre 3,7 dettes en métropole.



Martinique. Forêt du Précheur, Anse Lévrier.

Le fichier central des chèques (FCC)

Nombre de personnes physiques en situation d'interdit bancaire (stock au 31/12)

	2010	2011	Variation en %
3 DFA	46 432	47 258	1,8
DFA dont SPM	46 455	47 276	1,8
La Réunion	21 554	22 119	2,6
Océan Indien	23 159	23 824	2,9
Total IEDOM	69 614	71 100	2,1

Nombre de personnes morales en situation d'interdit bancaire (stock au 31/12)

	2010	2011	Variation en %
3 DFA	5 651	6 080	7,6
DFA dont SPM	5 655	6 083	7,6
La Réunion	2 656	2 723	2,5
Océan Indien	2 894	3 010	4,0
Total IEDOM	8 549	9 093	6,4

¹ Les charges courantes recouvrent les dettes de logement (loyers et charges locatives principalement), d'énergie et de communication (électricité, gaz, chauffage, eau, téléphonie, Internet), de transport, d'assurance et de mutuelle, de santé et d'éducation, les dettes alimentaires et les dettes fiscales.

RÉPARTITION DES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT INTERVENANT DANS LES DÉPARTEMENTS ET LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

7 grands réseaux bancaires nationaux

Le groupe Banques Populaires Caisse d'Épargne

Le réseau BRED Banques populaires

Les banques mutualistes et coopératives

BRED-BP
Guadeloupe
Martinique
Guyane
La Réunion
Mayotte
Saint-Barthélemy
Saint-Martin

CRCMMOM
Guadeloupe
Martinique
La Réunion

CASDEN
La Réunion
Guadeloupe
Martinique
Guyane

Les sociétés financières

BRED COFILEASE
Guadeloupe
Martinique
Guyane
La Réunion

SOFIAG
Guadeloupe
Martinique
Guyane

SOFIDER-OI
La Réunion

Le réseau BPCE IOM

Les banques

BDAF
Guadeloupe
Martinique
Guyane
Saint-Barthélemy
Saint-Martin

BDSPM
Saint-Pierre-et-Miquelon

BR
La Réunion
Mayotte

Les banques mutualistes et coopératives

CEPAC
La Réunion
Guadeloupe
Martinique

CEIDF
Saint-Pierre-et-Miquelon

Le réseau Natixis

Les sociétés financières

**OCEOR LEASE
RÉUNION**
La Réunion
Mayotte

NATIXIS FACTOR
Guadeloupe
Martinique
La Réunion

Le réseau Crédit agricole

Les banques

BFCAG
Guadeloupe
Martinique
Guyane
Saint-Barthélemy
Saint-Martin

Les banques mutualistes et coopératives

CRCAMMG
Martinique
Guyane

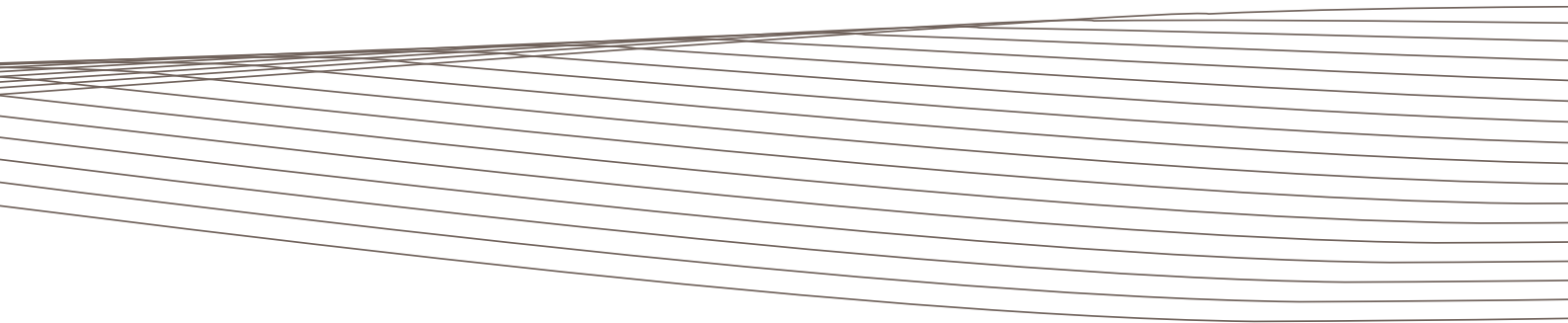
CRCAMR
La Réunion
Mayotte

CRCAMG
Guadeloupe
Saint-Barthélemy

Le réseau Crédit mutuel

Les banques mutualistes et coopératives

FCMAG
Guadeloupe
Martinique
Guyane
Saint-Martin



Autres **Les IFS** **Groupe La Poste**

Le réseau Société générale

Les banques

SGBA
Guadeloupe
Martinique

BFCOI
La Réunion
Mayotte

Les sociétés financières

CGA
La Réunion

CFB
La Réunion

Le réseau BNP Paribas

Les banques

BNP Paribas
Guadeloupe
Saint-Barthélemy
Saint-Martin

BNP Paribas
Martinique

BNP Paribas
Guyane

BNP Paribas
La Réunion

Les sociétés financières

CETELEM
CMAG
Guadeloupe
Martinique
Guyane

CMOI
La Réunion

CAFINEO
Guadeloupe
Martinique
La Réunion

Les banques

DEXIA
La Réunion

Les sociétés financières

FORTIS
FORTIS OCÉAN INDIEN
La Réunion

GENERAL ELECTRIC MONEY
SOGUAFI
Guadeloupe

SOMAFI
Martinique
Guyane

SOREFI
La Réunion

REUNIBAIL
La Réunion

RR INVESTISSEMENT
SAGEFI
Guadeloupe
Martinique

CISPM
Saint-Pierre-et-Miquelon

Établissement non soumis à la loi bancaire

CDC
Guadeloupe
Martinique
Guyane
La Réunion

Les institutions financières spécialisées

OSEO
Guadeloupe
Martinique
Guyane
La Réunion
Mayotte

AFD
Guadeloupe
Martinique
Guyane
La Réunion
Mayotte
Saint-Pierre-et-Miquelon

Les banques

LA BANQUE POSTALE
Guadeloupe
Martinique
Guyane
La Réunion
Mayotte
Saint-Pierre-et-Miquelon
Saint-Barthélemy
Saint-Martin

EN 2011

41 établissements disposent d'une implantation locale dans les DCOM

- dont
- 12** banques
- 9** banques mutualistes et coopératives
- 17** sociétés financières
- 2** institutions financières spécialisées
- 1** établissement non soumis à la loi bancaire



Guyane. Site minier - Saint-Elie.

© Sandie Boyer

CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 2011

Cette chronologie n'a pas vocation à être exhaustive, mais s'attache à retracer les principaux événements qui ont marqué l'année 2011 dans les zones d'intervention de l'IEDOM.

Faits économiques et sociaux

Janvier

DCOM. Entrée en vigueur, le 1^{er} janvier, du revenu de solidarité active (RSA), sauf à Mayotte où il sera mis en place le 1^{er} janvier 2012. Il se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI), à l'allocation parent isolé (API) et à certaines aides temporaires comme la prime de retour à l'emploi (PRE). Le RSA assure un revenu minimum aux personnes sans ressource et complète également, jusqu'à un certain seuil, les revenus des personnes en activité.

Signature, le 3 janvier, d'une convention entre l'Agence française de développement (AFD) et OSEO, organisme public de soutien aux petites et moyennes entreprises, afin d'élargir les capacités d'intervention de l'AFD en Outre-mer.

DOM. La nouvelle formule du prêt à taux zéro (PTZ+) destiné à faciliter l'accès à la propriété remplace l'ancien prêt PTZ à compter du 1^{er} janvier. Le dispositif est désormais réservé aux primo-accédants.

Antilles. Visite du Président de la République les 7 et 8 janvier 2011 à la Martinique et les 9 et 10 janvier à la Guadeloupe.

La Réunion. Visite officielle du Premier ministre mauricien Navin Ramgoolam dans le cadre de la coopération régionale. Il est accueilli par Marie-Luce Penchard, ministre chargée de l'Outre-mer.

Ouverture d'une liaison directe Réunion-Bangkok par la compagnie aérienne Air Austral.

Mayotte. Fixation du SMIG horaire à 6,43 € brut à compter du 1^{er} janvier 2011, suite à un arrêté du 23 décembre 2010. L'augmentation du SMIG interviendra désormais chaque année au 1^{er} janvier et non plus au 1^{er} juillet.

Guyane. Présentation en Conseil des ministres par la ministre chargée de l'Outre-mer, Marie-Luce Penchard, du projet de loi relatif à la mise en place de la collectivité unique.

Présentation par le Conseil régional de son document « Stratégie pour la Guyane », qui détaille les actions à mener à court et long termes pour œuvrer au développement économique et social de la Guyane.

Saint-Pierre-et-Miquelon. Mission d'étude sur la desserte maritime de fret.

Février

DOM. Nomination de M. Hervé Damoiseau, président des rhums Damoiseau, comme président du Centre interprofessionnel des rhums des départements d'outre-mer (CIRDOM).

La Réunion. Le groupe international Engen fait son entrée à La Réunion en rachetant le réseau de 32 stations-service ayant appartenu à Caltex.

Mayotte. Lancement d'un appel à projets hôteliers sur quatre sites parmi les neuf identifiés comme porteurs pour le développement touristique de l'île.

Guyane. Octroi d'un prêt bonifié par l'AFD à la Région Guyane, pour 10 M€, afin de financer le plan stratégique de la collectivité.

Mars

La Réunion. Publication d'un arrêté préfectoral reconnaissant l'état de catastrophe naturelle sur sept communes suite à la sécheresse qui sévit dans l'île.

Mayotte. Parution du décret d'application n° 2011-330 du 25 mars 2011 associée à la loi n° 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte au Journal officiel du 27 mars 2011. Il « étend à Mayotte les règles de droit commun du code général des collectivités territoriales en adaptant, notamment, des dispositions relatives aux finances locales et à l'organisation et au fonctionnement du Conseil économique, social et environnemental et du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement ; il modifie le code électoral, dont les dispositions spécifiques à Mayotte sont supprimées, ainsi que le code des juridictions financières pour rendre applicables à Mayotte les dispositions réglementaires relatives aux chambres régionales des comptes ». Le 31 mars, Mayotte devient le 101^e département français.

Guadeloupe. Réélection du sénateur Jacques Gillot comme Président du Conseil général, pour son quatrième mandat consécutif.

Arrêté du 14 mars reconnaissant l'état de calamité agricole pour les filières végétales et animales sinistrées suite aux aléas climatiques du premier semestre 2010.

Guyane. Réélection de Alain Tien-Long comme Président du Conseil général.

Arrêt de la liaison aérienne Cayenne-Macapá (capitale de l'État de l'Amapá), après seulement trois mois d'activité, en raison d'une trop faible affluence.

Martinique. Élection de Josette Manin comme Présidente du Conseil général de la Martinique. Elle succède à Claude Lise en poste depuis 1992.

Saint-Pierre-et-Miquelon. Réélection de Stéphane Artano comme Président du Conseil territorial.

Avril

La Réunion. Réélection de Nassimah Dindar comme Présidente du Conseil général pour un troisième mandat.

Le terminal céréalier du Port est opérationnel. Composé de seize énormes silos et du plus gros hangar de l'île, sa capacité de stockage a été multipliée par deux.

Mayotte. Au Journal officiel du 1^{er} avril 2011, parution du décret n° 2011-357, approuvant la convention passée entre l'État et le groupe SNC Lavalin pour la construction de la nouvelle aérogare, l'aménagement des pistes et la gestion de l'aéroport. Dorénavant, l'aéroport de Dzaoudzi-Pamandzi est géré, non plus par la direction de l'aviation civile et la préfecture, mais par la Société d'exploitation de l'aéroport de Mayotte (SEAM).

Élection de Daniel Zaidani comme Président du Conseil général.

Mai

Antilles. Signature d'un contrat de destination le 26 mai entre les acteurs du tourisme en présence de Marie-Luce Penchard, ministre chargée de l'Outre-mer et Frédéric Lefebvre, secrétaire d'État en charge du Tourisme. Les acteurs se sont engagés à promouvoir l'ouverture par Air France de lignes aériennes hebdomadaires entre Roissy-Charles de Gaulle et Pointe-à-Pitre et Fort-de-France.

La Réunion. Fin du chantier du basculement des eaux d'Est en Ouest. Le coût final du projet, qui s'est étalé sur 20 ans, s'élève à 925 M€.

Guyane. Achèvement du tablier du pont sur l'Oyapock reliant la Guyane et le Brésil. La date d'inauguration est suspendue à l'avancement des travaux de raccordement routier côté brésilien.

Saint-Pierre-et-Miquelon. Lancement de la construction de la nouvelle centrale EDF par une cérémonie organisée le 10 mai à l'occasion du début des travaux de terrassement.

Juin

DCOM. Adoption d'un amendement qui permettra aux contribuables résidents d'outre-mer d'investir leurs économies via un fonds d'investissement de proximité, le « FIP DOM », dont bénéficieront *in fine* les entreprises, avec une réduction d'impôt sur le revenu.

Nouveau décret relatif à l'aide pour la rénovation des hôtels de tourisme de plus de 15 ans situés dans les départements

d'outre-mer, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon publié au Journal officiel le 24 mai.

DOM. Vote à l'Assemblée nationale de la loi instituant les futures collectivités uniques de Martinique et de Guyane.

La Réunion. Création à l'initiative des transporteurs de la coopérative « Réunion carburant libre », qui a vocation à importer du gazole et à le proposer aux adhérents à moins d'un euro/litre.

Guadeloupe. Signature le 20 juin d'un partenariat entre la BRED Guadeloupe et le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables région Guadeloupe afin de favoriser l'accès au crédit des TPE et d'assurer leur accompagnement financier.

Juillet

Guyane. Examen par le Parlement européen et la Commission du rapport de mi-parcours sur le régime dérogatoire 2004-2014 d'octroi de mer. La liste des exonérations guyanaises est ainsi élargie à 46 nouveaux produits (secteurs agroalimentaire et sylvicole).

Martinique. Publication au Journal officiel, le 28 juillet, des lois prévoyant la création d'une collectivité unique : la loi organique n° 2011-883 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités relevant de l'article 73 de la Constitution et la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011 relative à la collectivité territoriale de Martinique. La première autorise la collectivité de Martinique à déroger au droit commun dans certains domaines et la seconde regroupe l'ensemble des règles de fonctionnement de la collectivité.

Martinique. Signature d'un plan quinquennal pour le logement des personnes défavorisées.

Août

La Réunion. Accord de l'Union européenne pour accompagner techniquement et financièrement le projet de coopération touristique « îles Vanilles » entre les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien.

Mayotte. Arrivée du câble « Lion 2 », qui va permettre à Mayotte de sortir de son isolement en matière d'accès Internet à haut débit. Le coût de l'opération pour relier le câble à Mayotte s'élève à 60 millions d'euros.

Guyane. Attribution du marché de conception et de réalisation de l'usine d'eau potable de Matiti. La mise en service est prévue début 2013.

Martinique. Passage de la tempête *Emily* le 1^{er} août, qui provoque de nombreuses inondations, de nombreux dégâts matériels et la mort d'un homme. La commune de Fort-de-France est fortement touchée.

Septembre

La Réunion. Création d'un cluster maritime de l'océan Indien, pôle de réflexion associant les acteurs travaillant sur tous les aspects de l'activité économique liée au domaine maritime. Il est présidé par Maurice Cerisola.

Élections sénatoriales : Paul Vergès (PCR) est réélu ; Michel Vergoz (PS), maire de Sainte-Rose, Jacqueline Farreyrol (UMP) et Michel Fontaine (UMP), maire de Saint-Pierre, sont élus.

Mayotte. Inauguration du Sea line d'eau potable reliant Grande-Terre à Petite-Terre le 23 septembre. D'un coût de 6 millions d'euros, à la charge de l'État, ce projet garantit un meilleur approvisionnement de Petite-Terre en eau potable et limite la consommation de l'usine de dessalement.

Conflit social lié à la cherté de la vie. Après un premier mouvement le 20 septembre, des manifestations se déroulent quotidiennement à partir du 27 septembre, avec pour objectif principal une diminution des prix des produits de première nécessité, entraînant un fort ralentissement de l'activité économique.

Élections sénatoriales : Thani Mohamed Soilihi (DVG) et Abdourahmane Soilihi (UMP), maire de Mamoudzou, sont élus.

Guadeloupe. Arrêté du 7 septembre reconnaissant le caractère de calamité agricole pour les cultures vivrières et maraîchères de plusieurs communes, suite aux dégâts causés par la pluviométrie du début d'année. La perte de cheptel des producteurs installés dans ces mêmes communes a également été prise en compte dans le dispositif d'indemnisation.

Élections sénatoriales : Jacques Gillot (PS) est réélu dès le premier tour ; le maire de Saint-Louis (Marie-Galante), Jacques Cornano (PS), et celui de la commune de Pointe-Noire, Félix Desplan (PS), le rejoignent au deuxième tour.

Guyane. Annonce de la découverte d'une réserve de pétrole au large de la Guyane.

Attribution de la délégation de service public pour la construction du centre de stockage des déchets ultimes (sur la commune de Montsinéry-Tonnegrande) par la Communauté de communes du centre littoral. Le centre devrait ouvrir fin 2013.

Martinique. Élections sénatoriales : élection de Maurice Antiste (Mouvement populaire franciscain, MPF), actuel maire du François et conseiller régional, et Serge Larcher (Parti Progressiste martiniquais, PPM), sénateur sortant. Les deux

candidats représentent le groupe « Ensemble pour une Martinique nouvelle ».

Saint-Pierre-et-Miquelon. Élections sénatoriales : élection de Karine Claireaux (PS), maire de Saint-Pierre.

Signature le 16 septembre à Bruxelles d'une convention de financement d'un montant de 20,6 millions d'euros au titre du X^e FED (2008-2013).

Octobre

La Réunion. Signature d'une convention État-Pôle Emploi permettant d'anticiper les besoins en main-d'œuvre des futurs chantiers liés au protocole Matignon qui devraient générer 8 000 à 12 000 emplois.

Déclenchement d'un incendie au Maïdo. Il sera considéré éteint quatre mois plus tard, après avoir ravagé 2 800 ha de forêt, essentiellement sur le territoire du Parc national.

Mayotte. Demande d'accès de Mayotte au statut de Région ultrapériphérique (RUP) déposée le 26 octobre 2011.

Poursuite des manifestations contre la cherté de la vie. Les revendications portées par l'intersyndicale concernent 11 produits de première nécessité. Le 14 octobre, la Ministre chargée de l'Outre-mer, en déplacement sur l'île, annonce la mise en place de bons de réduction destinés aux ménages inscrits à la CAF et dont les ressources sont inférieures à 600 euros mensuels, une réglementation du prix du gaz et la réalisation d'une étude sur les marges pratiquées par la grande distribution de Mayotte. Un accord entre les distributeurs, l'État et le syndicat UD-FO est signé le 17 octobre sur la baisse des prix de huit produits. Mais l'intersyndicale, non signataire de cet accord, donne l'ordre de poursuivre le mouvement et demande la nomination d'un médiateur.

Guadeloupe. Les débats publics autour du Grand Projet de Port de la Guadeloupe ont débuté : au total, 20 réunions seront organisées sur tout le territoire entre le 3 octobre 2011 et le 27 janvier 2012.

Guyane. Premier tir du lanceur russe Soyouz depuis le Centre spatial guyanais.

Guyane. Crique (petite rivière) en sous-bois.



Novembre

DCOM. Annonce de la fin du dispositif de défiscalisation « Scellier Outre-mer », qui interviendra en décembre 2012.

Antilles. Remise par Alain Bodon, Inspecteur général des finances, de son rapport sur la médiation de l'hôtellerie à la Guadeloupe et à la Martinique.

La Réunion. Visite de Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France, qui préside le Conseil de surveillance de l'IEDOM. Il donne une conférence sur la crise financière internationale.

L'Assemblée nationale adopte la reconduction de l'amendement prolongeant les exonérations de charges sociales et le bonus salarial pour un an.

Mayotte. Arrivée, le 2 novembre, de Denis Robin, ancien préfet de Mayotte (2008-2009), actuellement conseiller du Premier ministre afin de trouver des solutions au conflit social et d'aboutir à un accord.

Présentation lors du Conseil des ministres du 23 novembre 2011 de l'ordonnance n° 2011-1641 portant extension et adaptation du RSA à Mayotte à compter du 1^{er} janvier 2012. Les montants versés correspondront à 25 % de ceux versés en France métropolitaine et dans les autres DOM.

Guadeloupe. Reprise de la liaison Air France entre Pointe-à-Pitre et Roissy afin de faciliter l'accès des clientèles européennes aux Antilles françaises. Le vol inaugural a lieu le 5 novembre.

Martinique. XVII^e conférence des Présidents de régions ultrapériphériques (RUP) les 3 et 4 novembre 2011 à La Martinique.

Reprise de la liaison Air France entre Fort-de-France et Roissy. Le vol inaugural a lieu le 5 novembre.

Décembre

Antilles. Mise en service par la compagnie aérienne Air Caraïbes d'un cinquième gros porteur, airbus A330-300, qui permettra de renforcer les rotations d'hiver entre les Antilles et Paris.

La Réunion. Remise en cause de la stratégie de déploiement de nouvelles dessertes de la compagnie aérienne Air Austral qui affiche un déficit de 24 M€ sur le premier semestre.

Mayotte. Signature d'un protocole de sortie de crise le 20 décembre 2011 par l'intersyndicale, le préfet et les chefs d'entreprise du secteur de la grande distribution, marquant la fin du conflit contre la vie chère qui aura duré 44 jours entraînant la paralysie de l'économie mahoraise.

Présentation de l'ordonnance portant sur l'évolution de la sécurité sociale le 21 décembre en Conseil des ministres.

Création d'un pôle emploi de plein exercice à Mayotte, alors qu'il était rattaché jusqu'à lors à celui de La Réunion.

Saint-Pierre-et-Miquelon. Le 8 décembre, les représentants des Pays et territoires d'outre-mer (PTOM) proposent à Saint-Pierre-et-Miquelon de siéger de nouveau au Comité exécutif de « l'Overseas countries & territories association » (OCTA), association en charge de défendre les intérêts des PTOM auprès des institutions européennes.



© Parc national de La Réunion - Céline Hoarau

La Réunion. Tamarin des Hauts (*Acacia heterophylla*), sentier menant à l'Îlet Alcide.

Faits monétaires et financiers

Janvier

Nouvelles autorités européennes de supervision financière. Le nouveau dispositif de supervision financière européenne, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2011, repose sur trois nouvelles autorités de surveillance : l'Autorité bancaire européenne (European Banking Authority – EBA –), basée à Paris, l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (European Insurance and Occupational Pensions Authority – EIOPA –), basée à Francfort, et l'Autorité européenne des marchés financiers (European Securities and Markets Authority – ESMA –), basée à Londres. Le dispositif a pour mission d'élaborer un corpus de règles européennes applicables à tous les établissements financiers de l'UE et d'assurer leur application homogène dans les États membres.

Ces autorités sont chapeautées par le Comité européen du risque systémique (European Systemic Risk Board – ESRB –), organe indépendant chargé de veiller à la stabilité financière dans l'Union européenne, présidé par le président de la BCE et mis en place en décembre 2010.

Élargissement de la zone euro. À compter du 1^{er} janvier 2011, l'Estonie devient le 17^e État membre de l'Union européenne à intégrer la zone euro.

Février

Décret n° 2011-135 du 1^{er} février 2011 relatif à la réforme du crédit à la consommation. Ce décret vise à renforcer l'information et la liberté de choix du consommateur en rendant plus lisibles les contrats de crédit à la consommation. Pris en application de la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 réformant le crédit à la consommation. Ce décret vient préciser les modalités de calcul du taux effectif global (TEG). Il entre en vigueur le 1^{er} mai 2011. Ces modalités, désormais codifiées aux articles R. 313-1 et R. 313-2 du Code de la consommation, s'appliquent tant aux



Guadeloupe. Chemin d'accès aux chutes Moreau.

© Didier Bahut

contrats de crédit destinés à financer les besoins d'une activité professionnelle qu'à ceux destinés aux particuliers, pour lesquels le TEG est désigné sous l'expression « taux annuel effectif global » – TAEG.

Nouvelle convention AERAS. La convention AERAS révisée (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) est signée le 1^{er} février 2011 au ministère des Finances en présence des ministres de l'Économie, de la Santé, de la Solidarité et de la Cohésion sociale, des représentants des établissements de crédit, des assureurs et des associations de malades. Elle impose aux assureurs de proposer un nouveau produit destiné à mieux couvrir les personnes souffrant de pathologies aggravées, et ce, à compter du 1^{er} septembre 2011.

Mars

Réforme du taux d'intérêt du Plan d'épargne logement. Arrêté modifiant le taux du Plan d'épargne logement (PEL) avec :

- une rémunération plus attractive : pour les PEL ouverts à compter du 1^{er} mars 2011, le taux d'intérêt sera révisé chaque année, selon une formule reposant sur des taux swap. Calculé par la Banque de France, le taux est indexé sur la situation économique avec un taux plancher à 2,5 % ;
- une fiscalité plus lisible : les prélèvements sociaux seront débités chaque année et non plus au moment de la clôture du PEL ou au 10^e anniversaire ;
- une prise en compte des impacts environnementaux : la prime d'État, versée aux épargnants qui souscrivent un prêt immobilier en sortie de PEL, sera modulée selon l'impact environnemental : 1 525 € pour les logements verts, 1 000 € pour les autres.

La réforme ne s'applique pas aux anciens plans, dont le taux est fixé à 2,5 % depuis août 2003.

Mécanisme européen de stabilité. Le 21 mars 2011, les ministres des Finances de la zone euro parviennent à un accord sur les principes du futur Mécanisme européen de stabilité (MES), appelé à remplacer le fonds européen de stabilisation financière à la mi-2013. Ce nouvel instrument intergouvernemental a pour objet de permettre le refinancement des États membres. Il bénéficiera d'une garantie de 500 milliards d'euros apportée par l'ensemble des États.

Lancement d'une mission sur l'avenir des moyens de paiement. Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF), publie fin mars 2011 son étude sur l'utilisation du chèque en France. Avec 3,3 milliards de chèques émis en 2009, le chèque reste un moyen de paiement très utilisé par les Français. Cette

tendance est d'autant plus forte qu'aucune alternative n'existe parfois pour le paiement de certaines dépenses. Le CCSF s'est alors vu confier une nouvelle mission sur l'avenir des moyens de paiement en France. Le rapport du CCSF a été publié en avril 2012.

Avril

Nouvelles plaquettes tarifaires des banques. En vertu de l'engagement pris dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) par les représentants des banques françaises le 21 septembre 2010 afin de renforcer la transparence des tarifs bancaires, une nouvelle génération de plaquettes tarifaires entre en vigueur à compter du 1^{er} avril 2011. Elles sont désormais organisées selon un sommaire type et doivent, dès les premières pages, présenter un même extrait standardisé des tarifs de 10 produits ou services courants.

Cet engagement se traduit par une norme professionnelle de la Fédération bancaire française (FBF) de présentation de ces plaquettes tarifaires qui comprennent les tarifs des services suivants :

- l'abonnement permettant de gérer ses comptes sur l'Internet ;
- le produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ;
- la carte de paiement internationale à débit immédiat ;
- la carte de paiement à débit différé ;
- la carte de paiement à autorisation systématique ;
- le retrait en euros d'un distributeur automatique de billets d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale ;
- le virement SEPA occasionnel externe de la zone euro ;
- les frais de prélèvement ;
- la commission d'intervention ;
- l'assurance perte ou vol de moyens de paiement.

Pour les plaquettes diffusées dans les DOM, la liste est complétée par les frais annuels de tenue de compte.

Reconduction de l'accord de place sur la médiation du crédit aux entreprises. L'accord de place signé entre la Fédération bancaire française représentant les établissements bancaires français et étrangers implantés en France, la Banque de France, l'IEDOM, l'IEOM et l'État formalise jusqu'au 31 décembre 2012 l'organisation et le fonctionnement de la Médiation du crédit aux entreprises. Il vient en complément des conventions de partenariat conclues avec les différents

acteurs du financement et de l'accompagnement des entreprises, pour le déploiement du dispositif de médiation.

Crédit à la consommation : publication de trois nouveaux textes d'application. Pris en application de la loi Lagarde du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, un décret et deux arrêtés viennent compléter les changements introduits par cette loi. Le décret 2011-304 fixe le remboursement minimum du capital que devra comprendre chaque échéance d'un crédit renouvelable. Ce décret met fin aux mensualités très basses sur certains crédits renouvelables qui peuvent cacher des durées de remboursement très longues et un montant très élevé d'intérêts à payer. Deux arrêtés modernisent le dispositif de l'usure avec pour objectif d'élargir l'accès des consommateurs au crédit amortissable et de réduire le taux d'usure sur les crédits renouvelables d'un montant élevé.

Mai

Accès au crédit des EIRL. Le 31 mai 2011, Frédéric Lefebvre, secrétaire d'État chargé des PME et François Pérol, président de la Fédération bancaire française (FBF), signent une charte pour faciliter l'accès au crédit des EIRL (Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée).

Cette signature fait suite à la réunion de travail entre la Banque de France, la FBF, les représentants des principaux réseaux bancaires, OSEO, ainsi que les chambres consulaires, pour faire le point sur la mise en place opérationnelle du nouveau régime de l'EIRL ainsi que les conditions d'accès au crédit de ces nouvelles formes d'entreprises individuelles.

Nouvelle norme professionnelle pour assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées. En application de la loi Lagarde du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, l'arrêté du 24 mars 2011 portant homologation de la norme professionnelle sur les relations entre les établissements teneurs de compte et leurs clients concernés par le traitement d'un dossier en commission de surendettement entre en vigueur le 1^{er} mai 2011. Cet arrêté précise les modalités d'application de l'obligation pour les banques d'assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées ainsi que de proposer des moyens de paiement adaptés à la situation de ces personnes. Le contrôle du respect de cette norme est assuré par l'Autorité de contrôle prudentiel.

Juin

Comité national SEPA. Au cours de sa réunion du 10 juin 2011, le Comité national SEPA examine l'état d'avancement de la migration SEPA en France au regard du projet de dates butoirs européennes de fin de migration (« end-dates ») en cours de discussion par le Conseil et le Parlement européen.

Le Comité constate qu'environ 16 % des virements en France sont effectués au format SEPA alors que l'achèvement de la migration devrait intervenir à l'horizon 2013. La migration française est tirée par la montée en puissance des administrations qui sera entièrement terminée en 2012, sphère sociale incluse. En revanche, la migration des entreprises demeure très en retrait.

Présidence de la BCE. Lors du Conseil européen du 24 juin 2011, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne nomment Mario Draghi, pour remplacer Jean-Claude Trichet comme président de la Banque centrale européenne à compter du 1^{er} novembre 2011.

Juillet

Relations banques-clients. La Fédération bancaire française (FBF) présente deux nouvelles mesures visant à améliorer les relations des banques avec leurs clients « particuliers » dans le cadre des dispositions annoncées à la suite du rapport Pauget-Constans. Depuis le 1^{er} juillet 2011, le total des frais bancaires ainsi que le plafond de l'autorisation de découvert figurent sur les relevés de compte. Une version aménagée de la gamme de moyens de paiement alternatifs au chèque sera proposée aux clientèles les plus fragiles, intégrant de nouveaux services. Les frais d'incidents seront plafonnés de même que le nombre d'incidents par jour et/ou par mois pour éviter des effets cumulatifs excessifs et un système d'alertes sur le niveau du solde du compte sera mis en place.

Révision des directives européennes sur les fonds propres réglementaires. La Commission européenne adopte le 20 juillet 2011 une proposition de directive dite « CRD 4 » (*Capital Requirements Directive*) faisant suite aux règles et recommandations élaborées par le Comité de Bâle à travers les accords de Bâle III et visant à renforcer la réglementation dans le secteur bancaire. Cette proposition comprend un projet de « directive sur l'accès aux activités des établissements de crédit et sur la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement » ainsi qu'un projet de « règlement sur les exigences prudentielles des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ».

Lutte contre le blanchiment de capitaux. L'arrêté du 27 juillet 2011 relatif à la liste des pays tiers équivalents¹ en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB-FT) mentionnée au 2^o du II de l'article L. 561-9 du code monétaire et financier est publié au JORF du 30 juillet 2011. (Élargissement de la liste des pays hors Union européenne pour les échanges transfrontaliers d'une équivalence en matière de législation LAB-FT).

Août

Renforcement de la protection des épargnants et des investisseurs.

Ordonnance n° 2011-915 du 1^{er} août 2011 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la modernisation du cadre juridique de la gestion d'actifs. Prise sur le fondement de la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010, cette ordonnance vise à réformer le cadre de la gestion d'actifs afin de renforcer la protection des investisseurs et des épargnants ainsi que la compétitivité des produits et des acteurs. Sont également publiés deux textes

¹ Les pays tiers équivalents mentionnés au 2^o du II de l'article L. 561-9 sont l'Afrique du Sud, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Corée du Sud, les États-Unis, la Fédération de Russie, Hong Kong, l'Inde, le Japon, le Mexique, Singapour et la Suisse.

d'application de cette ordonnance. Le décret n° 2011-922 du 1^{er} août 2011 introduit des dispositions relatives au régime général des organismes OPCVM, à leurs règles d'investissement et de fonctionnement. Le décret n° 2011-923 fixe en outre à 300 000 € le montant des actifs qu'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières doit réunir lors de sa constitution, et précise les délais de publication des rapports annuel et semestriel de ces organismes.

Hausse du taux du Livret A. Après une première augmentation du taux du livret A en janvier 2011 de 25 points de base, le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi relève de nouveau ce taux à 2,25 % à compter du 1^{er} août 2011. Ces augmentations successives ont pour objet de maintenir une rémunération de l'épargne réglementée positive en termes réels.

Octobre

Lutte contre le blanchiment de capitaux. Au cours de la réunion plénière qui se tient à Paris les 27 et 28 octobre 2011, le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) prend de nouvelles mesures pour protéger le système financier international. Il publie également deux documents relatifs aux juridictions susceptibles de présenter un risque pour le système financier international en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme : « Déclaration publique du GAFI » et « Améliorer la conformité aux normes LB/FT ».

Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers. Le 20 octobre 2011, la Commission européenne présente des propositions de révision de la directive sur les marchés d'instruments financiers. Cette révision vise à conforter les décisions du sommet du G20 (Pittsburg 2009) sur la nécessité d'améliorer la transparence des marchés moins réglementés, y compris les marchés de dérivés de matières premières et de lutter contre la volatilité excessive.

Novembre

Observatoires des tarifs bancaires. La loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 a confié au Comité consultatif du secteur financier (CCSF) une mission de suivi de l'évolution des tarifs bancaires afin que les tendances de ces tarifs puissent être évaluées sur des bases solides et aussi consensuelles que possible. Le premier rapport de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF et le premier rapport annuel d'activité de l'Observatoire des tarifs bancaires de l'IEDOM, couvrant la période avril 2009-2011, sont publiés fin novembre 2011.

Décembre

Mouvements de taux directeurs de la BCE. Après deux hausses successives de 25 points de base de ses taux directeurs en avril et juillet 2011, la Banque centrale européenne procède à deux baisses successives de 25 points de base en novembre et décembre 2011, le taux des opérations principales de refinancement de l'Eurosystème étant ainsi ramené à 1 %, le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal à 1,75 % et celui de la facilité de dépôt à 0,25 %.

Mesures de soutien au crédit bancaire et à l'activité du marché monétaire. Dans le cadre de ses efforts continus pour maintenir la situation de liquidité des banques de la zone euro, et à la suite de l'action coordonnée annoncée par les banques centrales le 30 novembre 2011, visant à fournir de la liquidité au système financier mondial, le Conseil des gouverneurs de la BCE adopte le 8 décembre 2011 des mesures supplémentaires de soutien renforcé au crédit bancaire et à l'activité du marché monétaire de la zone euro : deux opérations de refinancement à 36 mois ; réduction de 2 % à 1 % du taux des réserves obligatoires ; accroissement de la disponibilité des garanties.

Guyane. Entre Maripasoula et Antecume Pata, amont du fleuve Maroni.



LISTE DES PUBLICATIONS DE L'IEDOM (ANNÉE 2011)

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site Internet de l'IEDOM : www.iedom.fr, rubrique "Publications".

Les publications marquées d'un astérisque (*) sont également disponibles en version anglaise et d'un (#) en version portugaise.

Le rapport annuel de l'IEDOM

Les monographies annuelles des géographies ultramarines

Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

Le rapport annuel d'activité de l'Observatoire des tarifs bancaires

L'Observatoire des tarifs bancaires

Semestriel (tarifs observés au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre)

Le bulletin trimestriel de conjoncture financière et bancaire

Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon

Les Notes expresses

Tendances

- Premières tendances : Guadeloupe
- Conjoncture outre-mer
- Tendances conjoncturelles¹ : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon

Portrait

- L'économie en 2010 : Guadeloupe*, Guyane*#, Martinique*, La Réunion*, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon*
- Panorama : Guadeloupe*, Guyane*, Martinique*, La Réunion*, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon*, Saint-Martin*
- Évaluation du PIB de Saint-Pierre-et-Miquelon

Éclairage

- Le microcrédit professionnel en outre-mer
- Le microcrédit : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte
- Endettement et surendettement des ménages : Guadeloupe, Martinique
- Échanges régionaux des départements français d'Amérique*
- L'investissement à La Réunion
- La consommation des ménages à La Réunion

La Lettre de l'Institut d'émission

Mensuelle.

Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon

Les Notes de l'Institut d'émission

- Le chômage empêche la convergence du revenu des ménages entre régions ultramarines et métropolitaines
- Le microcrédit professionnel en outre-mer : de la création de mono-entreprise au développement économique durable
- Échanges régionaux des Départements français d'Amérique : identification des facteurs de freins et des éléments de soutien à l'aide d'un modèle de gravité

Les publications CEROM

- Les comptes économiques
- Les tableaux de bord économiques
- Les études et synthèses macro-économiques :
 - Les entreprises à La Réunion 2000-2008
 - Guyane-Amapá#

Accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.cerom-outremer.fr/cerom/.

Autres contributions

- L'outre-mer français et l'euro (Bulletin de la Banque de France n°186 – 4^e trim. 2011)*

Accessible et téléchargeable gratuitement sur le site www.iedom.fr, rubrique « Informations ».

Crédits photos :
photo de couverture : Bambous - David Lauret
photo du Directeur général (page 1) : Banque de France – Philippe Jolivel

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Nicolas de Sèze
Éditeur : IEDOM – 164, rue de Rivoli - 75001 PARIS – Tél. 01 53 44 41 41

Conception et réalisation LUCIOLE - 75002 PARIS
Imprimé sur papier recyclé Satimat Green (60 % de fibres recyclées, 40 % de fibres vierges FSC),
un papier certifié FSC, ISO 14001 et ISO 9001, pour une gestion durable des forêts – pâte FSC,
sur les presses de l'imprimerie Pure Impression

Achévé d'imprimer en juin 2012 - Dépôt légal : juin 2012 - ISSN 1632-420X



2011, ANNÉE INTERNATIONALE DE LA FORÊT

Les illustrations du rapport annuel 2011 de l'IEDOM visent à montrer la richesse et la diversité des forêts dans les régions ultramarines. En tant qu'écosystèmes, ces forêts contribuent à la protection de la biodiversité.

Nos remerciements vont à l'Institut de recherche et de développement (IRD) – banque d'images Indigo –, à l'Office national des forêts (ONF), à l'Agence française de développement (AFD), au Parc national de La Réunion, au Conservatoire botanique national de Mascarin, aux photographes Patrick Hacala et Patrick Boez (Saint-Pierre-et-Miquelon), à Didier Bahut, à Marc Mondou, ainsi qu'aux agents de l'IEDOM, pour leur précieuse contribution.

LA ZONE D'INTERVENTION DE L'INSTITUT D'ÉMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER



AGENCE DE LA GUADELOUPE

Directeur : Charles Apanon
Parc d'activité la Providence
Zac de Dothémare Sud -
97139 Abymes
E-mail : IEDOM-PAP-DIRECTION
@iedom-guadeloupe.fr
Tél. : 05 90 93 74 00
Fax : 05 90 93 74 25



AGENCE DE LA RÉUNION

Directeur : Arnaud Bellamy-Brown
4, rue de la Compagnie
97487 Saint-Denis Cedex
E-mail : IEDOM-STDE-DIRECTION
@iedom-reunion.fr
Tél. : 02 62 90 71 00
Fax : 02 62 21 41 32



AGENCE DE LA GUYANE

Directeur : Jean-Pierre Derancourt
8, rue Christophe-Colomb - BP 6016
97306 Cayenne Cedex
E-mail : IEDOM-CAYENNE-DIRECTION
@iedom-guyane.fr
Tél. : 05 94 29 36 50
Fax : 05 94 30 02 76



AGENCE DE MAYOTTE

Directeur : Victor-Robert Nugent
Avenue de la Préfecture - BP 500
97600 Mamoudzou
E-mail : IEDOM-MDZOU-DIRECTION
@iedom-mayotte.fr
Tél. : 02 69 61 05 05
Fax : 02 69 61 05 02



AGENCE DE LA MARTINIQUE

Directeur : Philippe La Cognata
1, boulevard du Général-de-Gaulle -
BP 512
97206 Fort-de-France Cedex
E-mail : IEDOM-FDF-DIRECTION
@iedom-martinique.fr
Tél. : 05 96 59 44 00
Fax : 05 96 59 44 04



AGENCE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Directeur : Fabrice Dufresne
22, place du Général-de-Gaulle -
BP 4202
97500 Saint-Pierre
E-mail : IEDOM-SPM-DIRECTION
@iedom-spm.fr
Tél. : 05 08 41 06 00
Fax : 05 08 41 25 98

